

Module 350 – MAITRISER LE CADRE LEGAL DU CSE COMITE SOCIAL ECONOMIQUE

Domaine : Ressources Humaines

Thème : Relations sociales

Formacode : 33054

Durée en heures et en jour : 14 heures

Modalité de la formation : Présentiel

Public cible : Chefs d'entreprise, personnel de services administratif de PME, collaborateurs de service RH

Nombre de personnes min et max : Intra : 1 Inter de 2 à 10 personnes

Objectifs :

S'approprier les logiques du Comité Social Economique et les missions des élus au sein de l'instance.
Identifier les droits et attributions des membres du CSE en fonction de la taille de l'entreprise
Savoir gérer les moyens du CSE
Développer les bonnes pratiques de dialogue et de propositions argumentées.

Programme :

I- Mise en place du CSE

- seuil d'effectif
- composition

II- Les missions et attributions du CSE (selon la taille de l'entreprise)

- Expression des salariés
- Organisation,
- Santé, sécurité au travail
- information et consultation : les thèmes
- Formuler, accueillir et discuter les propositions
- Information et consultation
- Droit d'alerte
- Activités sociales et culturelles

III – Le fonctionnement du CSE

- les moyens matériels alloués au CSE, local affichage
- la subvention de fonctionnement
- le budget des ASC (possibilité de transfert entre les deux budgets)
- les obligations comptables du CSE : tenue et approbation des comptes du CSE, rapport de gestion d'activité
- les heures de délégation des titulaires (nombre d'heures, éventuel report et partage d'heures de délégation)

- la périodicité des réunions
- le délit d'entrave

V – Statut des membres du CSE

- La protection des membres du CSE
- la formation des membres du CSE,
- les nouvelles règles relatives à la gestion de carrière des représentants du personnel

Prérequis : aucun

Modalités techniques, pédagogiques et d'encadrement :

1. Modalités techniques : supports pédagogiques, ordinateur et vidéoprojecteur, visuels, paperboard. Un livret synthétique de la formation et des documents annexes seront remis aux participants au format papier et/ou numérique.
2. Modalités pédagogiques : Présentations et explications du formateur. Echanges avec les participants. Pédagogie participative. Mise en situation par des jeux de rôles, découverte, expérimentation. Réflexion sur ses pratiques, identification des problématiques, plan d'action réaliste après formation.
3. Modalités d'encadrement : le formateur transmet des bases théoriques, accompagne les travaux individuels et de groupe, évalue la compréhension en cours de formation, réalise des ajustements.

Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants

Une fiche d'appréciation est remplie par chaque participant en fin de formation pour évaluer leur niveau de satisfaction.

Modalités d'évaluation des connaissances :

L'évaluation des connaissances individuelles est réalisée

- en début de formation par un QCM,
- pendant la formation lors d'exercices pratiques, de jeux de rôle
- à l'issue de la formation par un QCM.